

CADRE DE VIE

Violences urbaines : des réponses rapides pour restaurer le calme


Mis en ligne le **Monday 24 January 2022**

Suite aux faits de violence urbaine qui se sont déroulés la semaine et le week-end derniers dans le quartier de l'Europe, collectivité, Etat et justice ont affiché une même détermination à restaurer le calme. Des mesures d'urgence ont été annoncées.



Face à la flambée de violences qui s'est produite à Pontanézen la semaine et le week-end derniers, police, justice et autorités locales se déclarent déterminées à poursuivre les personnes à l'origine de ces faits, pour voir le calme revenir sur le quartier.

Ne pas pénaliser les habitants

Suite aux événements qui ont notamment vu un tram arrêté, et un véhicule de Bibus incendié samedi soir, les salariés de Bibus ont exercé leur droit de retrait dimanche. **Ce lundi, le trafic avait repris, exception faite des deux stations qui desservent le quartier. Une situation temporaire, qui devrait évoluer** afin de ne pas pénaliser l'ensemble des habitants de Pontanézen, et sur laquelle l'exploitant [Bibus](#)  communiquera .

« Pas de zone de non-droit »

Cette explosion de violences a fait suite à une opération de police visant des trafics dans le quartier en milieu de semaine dernière, « pour déstabiliser les deals sur ce territoire » a rappelé Philippe Mahé, préfet du Finistère, lors d'un point presse tenu en sous-préfecture ce lundi 24 janvier.

Face à ces faits, le préfet a annoncé différentes mesures, en sus des investigations lancées par la police et la justice. « **Il n'y a pas de zone de non droit, et la police peut intervenir partout** », a ainsi martelé Philippe Mahé.

Quatre mesures d'urgence

En conséquence, le préfet a décidé de quatre mesures d'urgence :

- **l'arrivée de renforts policiers immédiats** sur la circonscription de Brest et particulièrement sur le quartier de Pontanézen, dès ce lundi 24 janvier ;
- la mise au clair d'une **procédure d'intervention d'urgence entre Bibus et les services de police** ;
- la mise en service d'une **brigade anti-criminalité de jour, à compter de début février**, comme annoncé lors de la signature d'une convention pour le renforcement de la sécurité à Brest, signée entre la ville et l'Etat le 25 novembre dernier ;
- l'installation, également prévue par la convention, de **15 caméras de vidéo protection par l'Etat, « en centre-ville et à Pontanézen »**, qui sera effective dès le début du mois de mars.

Maintenir les services publics

« **Nous vivons là des moments difficiles pour tous, et nous devons en sortir par le haut.** J'ai tenu à ce que les associations et les services publics restent ouverts sur le quartier ce lundi », a pour sa part souligné François Cuillandre, maire de Brest.

Regrettant que « **quelques dizaines d'individus pourrissent la vie de tout un quartier** », l'édile s'est dit déterminé à poursuivre l'engagement de la collectivité au service des habitants.

Dès le 24 janvier, **François Cuillandre a alerté par courrier le ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin, sur l'usage de mortiers d'artifice** « contre des équipements publics, des bâtiments privés et plus violemment encore contre les services de police et de pompiers, où ils sont utilisés comme des armes. Les faits que nous avons connu ce jeudi et ce week-end à Brest illustrent cette violence et **combien de tels explosifs mettent en danger les fonctionnaires qui interviennent pour la sécurité de toutes et tous** », y souligne-t-il.

Prolongements judiciaires

Côté justice, Camille Miansoni, le procureur de la République, a quant à lui rappelé le 24 janvier que l'opération policière de la semaine dernière avait donné lieu à huit interpellations et a assuré que « **ce qui s'est produit aura un prolongement judiciaire** ».

Partager cet article

-  Facebook
-  Twitter
-  E-Mail
-  Viadeo
-  LinkedIn
-  Pinterest





HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02 98 33 50 50
www.brest.fr

Accueil téléphonique :
02 98 33 50 50
Lundi au Vendredi : 8h30-17h30
Samedi : 9h-12h

HOTEL DE VILLE DE BREST

2, rue Frézier - CS 63834
29238 Brest cedex 2
Tel. : 02 98 00 80 80
www.brest.fr

Accueil téléphonique :
02 98 00 80 80
Lundi au Vendredi : 8h30-17h30
Samedi : 9h-12h